



**Vinci Autoroutes et Codes Rousseau vous offrent 9 mois d'abonnement au télépéage !**

Offre valable du 15/12/2012 au 31/12/2016 inclus, sur [vinci-autoroutes.com](http://vinci-autoroutes.com) et dans tous les Espaces Clients VINCI Autoroutes de France métropolitaine, réservée aux particuliers utilisant un véhicule de classes 1, 2 et 5, possédant un compte bancaire sis dans l'un des pays de la zone « Single Euro Payment Area » (SEPA), ayant leur domicile en France métropolitaine, Monaco, Andorre, Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal ou Suisse et pour toute première souscription d'un abonnement télépéage VINCI Autoroutes. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours et ne pouvant donner lieu à un remboursement en espèces. L'abonnement est sans engagement de durée et sans préavis de résiliation. L'offre porte uniquement sur les frais de gestion de la formule Temps Libre : soit 9 mois de frais de gestion offerts en facture électronique (hors frais de péage et de parking) à compter de la date de souscription sur la période allant du 15/12/2012 au 31/12/2016 ; 9 mois après la date de souscription, le télépéage Temps Libre sera facturé 2€ TTC par mois d'utilisation avec la facture électronique ou 2,80€ TTC par mois d'utilisation avec la facture envoyée par voie postale. En cas de non utilisation du badge pour chaque période de 14 mois consécutifs des frais non utilisation de 10 € TTC seront facturés le 15ème mois. Une participation aux frais d'emballage et d'expédition du badge sera facturée sur la première facture (5€TTC en France métropolitaine, Monaco et Andorre ; 15€ TTC pour les autres pays)

Tarifs en vigueur au 01/03/2014